



ASSOCIATION D'ACCUEIL
DE L'ENFANCE D'EPALINGES

**PROJET PEDAGOGIQUE DE LA COURTE
ECHELLE**





PROJET PEDAGOGIQUE DE LA COURTE ECHELLE	1
I. PREFACE	4
II. LE CONTEXTE DE LA COURTE-ECHELLE	4
A. Nombre et âges des enfants accueillis	4
B. Le personnel	4
C. Les locaux	5
D. Généralités	5
E. Historique de l'AAEE	6
F. Amplitude horaire de la Courte-Echelle	7
G. L'action éducative	8
H. L'accueil en collectivité	8
I. Les parents	8
J. Encadrement éducatif	9
K. La sécurité	9
III. LES COMPOSANTES DE LA COURTE ECHELLE	9
A. Les personnes	9
B. Les espaces	9
C. L'espace-temps :	10
IV. ROLE ET VALEURS DE L'EQUIPE EDUCATIVE DE LA COURTE-ECHELLE ..	10
A. Autonomie	10
B. Confiance	11
C. Respect	11
D. Communication et transparence	11
E. Cadre	11
F. Congruence :	11
V. LA QUALITE DE L'ACCUEIL	11
VI. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE « TYPE » A LA COURTE-ÉCHELLE	12
VII. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	13
VIII. LES MOYENS PEDAGOGIQUES	13
A. La place de l'enfant à table	13
B. Annonce du menu	14
C. Le Service à table	14
D. Les moments d'hygiène	15
E. Les activités	15
F. Les jeux	17
G. Les temps de transition	17
IX. L'ENCADREMENT EDUCATIF, LE RÔLE DES ADULTES	18



A.	Les enjeux de la participation pour les enfants	19
B.	Les règles de vie	19
C.	Quelques ingrédients des règles à l'UAPE	20
D.	Les 10 points d'une règle éducative (cf. formation PEP)	20
E.	Rappel des règles à table	20
F.	Importance des règles	21
G.	Affichage des règles	21
H.	Pas de règles sans sanctions	21
I.	La gestion des conflits	22
J.	Quelques définitions	22
X.	LE ROLE DES ADULTES	23
A.	Les parents	23
B.	L'équipe	24
C.	Les entretiens avec les parents	25
XI.	LES OUTILS ELEMENTAIRES DE L'EQUIPE EDUCATIVE DE LA COURTE ECHELLE	26
A.	Les colloques d'équipe	26
B.	Le colloque institutionnel	27
C.	Les observations	27
D.	Le temps de travail hors enfants	27
E.	La formation	28
XII.	LES ANNEXES DESTINEES A L'EQUIPE EDUCATIVE	29

I. PREFACE

Un projet pédagogique est une balise commune qui permet d'avoir une continuité dans la prise en charge de l'enfant. Il doit avant tout s'adapter aux besoins de l'enfant.

Nous attachons une grande importance à l'accueil de l'enfant et de la manière dont il est impliqué dans cet accueil et de comment les équipes interrogent les pratiques et les espaces.

« Le projet pédagogique pose une exigence qualité. Il est évolutif, il s'adapte à la réalité de l'accueil. Le projet est centré sur les enfants. Ce ne sont pas les enfants qui s'adaptent à lui. Il est un élément de cohésion de l'équipe. Il présente les objectifs que se fixent la direction et l'équipe d'encadrement mais également les action et moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs »¹.

Il n'est pas figé et il doit s'adapter en fonctions des besoins du public, des situations et des évolutions rencontrées. En cela, le projet pédagogique de la Courte-Echelle écrit en 2017 est actuellement en phase de réajustement pour cette année 2020.

II. LE CONTEXTE DE LA COURTE-ECHELLE

A. Nombre et âges des enfants accueillis

La Courte-Echelle accueille au quotidien 168 enfants de 4 à 10 ans avant l'école, au moment du repas de midi et après l'école. Les enfants sont répartis dans les structures d'accueil selon leur lieu de domicile. La Courte-Echelle est en principe destinée aux habitants du haut (nord) de la Commune d'Epalinges. Ils pourront ainsi retrouver à la Courte-Echelle leurs copains de l'école ainsi que ceux de leur quartier.

Ces enfants sont scolarisés à partir de la 1^{ère} primaire jusqu'à la fin de la 6^{ème} primaire. La Courte-Echelle est située dans les hauts d'Epalinges, et reçoit les élèves des Collèges de la Croix-Blanche, de l'Ofréquaz, du Grand-Chemin, du Chaugand, du Village, et Bois-Murat.

B. Le personnel

Les enfants sont encadrés par 24 éducatrices/teurs et 5 apprenties. L'équipe se compose de personnel HES, ES, ASE et auxiliaire.

¹ PEP – Projet pédagogique



Une directrice gère et encadre l'équipe éducative en collaboration avec un adjoint pédagogique.

L'équipe éducative se réunit chaque semaine pour un colloque de 1h30, afin d'optimiser en permanence la qualité de l'accueil et dans le but de favoriser la continuité entre l'UAPE et l'école.

Deux personnes de l'intendance font également partie intégrante de l'équipe éducative. Nous travaillons également en étroite collaboration avec les concierges des collèges et les chauffeurs de bus de notre prestataire de service.

C. Les locaux

La Courte Echelle est un accueil multi-sites et accueille 24 enfants de 1ère primaire au Pavillon et 48 enfants de la 2^{ème} à la 3^{ème} primaire dans la structure de l'Antenne Courte-Echelle.

Elle offre aussi 96 places allant de la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire, dans les locaux du Collège de la Croix-Blanche.

D. Généralités

Le canton de Vaud s'est doté le 20 juin 2006, d'une loi sur l'accueil de jour des Enfants² (LAJE). S'appuyant sur ce qui a été déjà mis en place par les communes ou des institutions privées, cette loi a pour but d'assurer la qualité de l'ensemble des prestations d'accueil de jour des enfants et de favoriser, sur tout le territoire du canton, le développement d'une offre suffisante en places d'accueil.

La mise en place de la LAJE a instauré, en parallèle, une fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)³ qui doit notamment subventionner l'accueil de jour par l'intermédiaire des réseaux d'accueil de jour.

La Courte-Echelle fait partie de l'AAEE, Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges qui comporte aussi :

- La Pépinière, garderie - nurserie, Ch. de Bois-Murat 34, pour les enfants de 14 semaines à 4 ans.
- Le Jars'din, garderie - nurserie, Ch. de Mon Repos 9, pour les enfants de 14 semaines à 4 ans.
- La Marelle, UAPE, Ch. De l'église n°3, pour les écoliers de 4 ans à 8 ans.
- La Trottinette, UAPE, Ch. de Bois Murat 13 et 32, pour les écoliers de 4 ans à 10 ans.

² https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/oaje/laje.pdf

³ <https://faje-vd.ch/>



L'AAEE, a en charge la gestion opérationnelle du réseau d'accueil de jour d'Epalinges ; cette gestion lui a été confiée par la Municipalité d'Epalinges, dans le cadre d'une charte fondatrice⁴. Cette charte constitue les conditions d'adhésion au réseau d'Epalinges et son entrée en vigueur a été fixée au 1er octobre 2009, pour une durée de trois ans. Depuis, elle est renouvelable tacitement d'année en année. Sauf résiliation écrite donnée au moins un an avant l'échéance.

Ce réseau d'accueil de jour des enfants d'Epalinges est l'un des 29 réseaux reconnus au niveau cantonal par la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE). L'AAEE est une association à but non lucratif, régie par les articles 60 et suivant du Code Civil Suisse.

Pour assurer son financement l'AAEE bénéficie, en plus des écolages payés par les parents, d'une participation financière de la commune sous forme de garantie de déficit, ainsi que des subventions de la FAJE, voire de l'OFAS.

E. Historique de l'AAEE

Jusqu'en 1997, La Ribambelle, la Pépinière et la Trottinette fonctionnaient de manière indépendante. Afin de permettre aux institutions actives dans le domaine de l'accueil de jour des enfants de bénéficier des subventions prévues par la LAJE, la Commune d'Epalinges a signé en septembre 2009, une charte fondatrice du réseau d'accueil de jour d'Epalinges avec l'AAEE.

La commune d'Epalinges a vu sa démographie augmenter considérablement entre 1993 à 2016. En effet, sa situation géographique, sa desserte en transport public et plus particulièrement son accès au métro, a provoqué un afflux important de nouveaux habitants.

La commune d'Epalinges s'est donc préoccupée d'anticiper les conséquences de cette évolution et plus particulièrement dans le domaine scolaire et parascolaire.

Dès lors, l'Association n'a cessé de se développer pour mieux répondre à la constante croissance des besoins et des réalités des familles et de leurs enfants, pour enfin donner naissance à une deuxième UAPE, en janvier 2000, appelée la Courte-Echelle et à une troisième UAPE en 2016, appelée la Marelle. En parallèle de cette nouvelle structure, la Ribambelle fermait ses portes et les enfants qu'elle accueillait ont été « absorbés » par le Jars'din qui a augmenté sa capacité d'accueil.

La structure du Jars'din est la 5^{ème} structure de l'AAEE qui a ouvert ses portes en août 2012. Elle accueillait 66 enfants par jour et 99 en 2020.

⁴ https://www.epalinges.ch/images/telechargement_pdf/charte_reseau_accueil.pdf



La même année, La Courte-Echelle s'agrandissait et offrait 144 places, soit 72 places supplémentaires actualisé à 168 sur l'année 2020.

Le réseau d'Epalinges géré par l'AAEE offre des prestations d'accueil extrafamilial pour les enfants à partir de la fin du congé maternité jusqu'à la fin de la 6ème primaire et se divise en trois catégories :

- Les structures préscolaires.
- Les structures parascolaires.
- L'accueil familial de jour.

L'accueil familial de jour est également supervisé par une coordinatrice rattachée à l'AAEE pour la gestion opérationnelle et administrative.

L'AAEE s'appuie sur le cadre de référence des directives pour l'accueil de jour des enfants pour ce qui concerne :

- Le personnel d'encadrement
- La sécurité, santé, hygiène
- Les exigences pédagogiques et organisationnelles
- Le cadre de référence et référentiels de compétences pour le personnel

Il est à noter qu'un nouveau cadre de référence a été adopté par l'EIAP⁵ le 22 mars 2019. Il remplace le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire du 1er février 2008 et est entré en vigueur depuis le 1er août 2019.

F. Amplitude horaire de la Courte-Echelle

La Courte-Echelle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 18h30 et le mercredi de 7h00 à 14h00. Elle est fermée durant les fériés officiels.

Durant les vacances scolaires, les enfants peuvent être accueillis en collaboration avec les autres structures parascolaires de l'AAEE du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30 (ouverture 2 semaines en automne, 2 semaines à Pâques et 4 semaines en été).

La Courte-Echelle est fermée entre Noël et Nouvel-an, aux Relâches de février, la dernière semaine de juillet et les deux premières d'août.

⁵ EIAP Etablissement intercommunal pour l'Accueil parascolaire



G. L'action éducative

L'action éducative de la Courte-Echelle est basée sur l'écoute, l'observation des besoins et des potentialités de chaque enfant, de manière à favoriser son développement.

Dans cet objectif, l'équipe éducative fait preuve d'une grande sensibilité et d'ouverture d'esprit. Son professionnalisme se caractérise par une attention particulière portée aux comportements de l'enfant, afin de répondre à ses attentes et celles de sa famille. Vivre en collectivité permet à l'enfant d'explorer et d'exploiter ses ressources personnelles pour apprendre à fonctionner dans un nouveau milieu de vie, développer son autonomie et sa socialisation.

H. L'accueil en collectivité

- Assurer la sécurité et l'intégrité physique des enfants qui nous sont confiés.
- Créer un cadre qui rende la vie collective agréable en élaborant des règles de vie claires et compréhensibles pour tous.
- Respecter les besoins et la particularité de chacun.
- Développer une certaine autonomie chez l'enfant.
- Acquérir les valeurs sociales et nutritives liées aux repas.
- Acquérir les règles d'hygiène corporelle de base.
- Donner une large place à l'activité préférée des enfants : le jeu sous toutes ses formes.
- Proposer aux enfants des activités variées (bricolage, balade en forêt, activités sportives...).
- Assurer l'inclusion des enfants avec des besoins particuliers

I. Les parents

Les parents sont nos partenaires privilégiés et nous nous efforçons de répondre, au mieux, aux attentes et besoins de ceux-ci. C'est pourquoi nous souhaitons entretenir avec eux, des rapports de confiance et de respect, permettant des échanges harmonieux et une bonne collaboration, ceci :

- En développant un partenariat avec les familles et au besoin les intervenants extérieurs.
- En accueillant les parents le matin et le soir de façon à échanger avec eux sur le vécu de leur enfant.
- En étant à l'écoute : attentes, besoins, difficultés, questionnement.
- En communiquant les observations particulières (changement de comportement, apprentissage, événements particuliers, difficultés).



J. Encadrement éducatif

La littérature pédagogique reconnaît l'importance du cadre et des limites claires. Ceci est bénéfique pour le développement de l'enfant, car c'est dans ce cadre qu'il pourra se mouvoir librement et se sentir en sécurité. Ces enfants ont 3 terrains d'apprentissage ; la maison, l'école et la Courte-Echelle, nous pensons donc qu'il est nécessaire pour l'enfant de savoir que le respect fait partie intégrante d'un certain savoir-vivre et savoir- être dans la société.

Ceci se fera, de notre part, dans un environnement chaleureux et respectueux de l'enfant.

En cas d'infraction aux règles posées par l'équipe éducative de la Courte-Echelle, une éducatrice/teur est en droit d'exclure (pour un court moment) l'enfant du groupe ou de le sanctionner (afin de lui signifier la limite à ne pas franchir). Ensuite, il est impératif de reprendre la situation avec l'enfant et si nécessaire avec le parent.

Nous pensons également à valoriser l'enfant que l'on « oublie » parfois car trop « sage » au détriment de celui qui attire notre attention.

K. La sécurité

Nous avons pour mission d'accueillir les enfants et d'assurer leur sécurité. Nous devons tout d'abord sensibiliser les enfants aux précautions qu'ils doivent prendre. Nous sommes particulièrement attentifs à l'accueil et à l'encadrement des enfants de 4 - 5 ans. En effet ces enfants passent d'un milieu de vie très sécurisé, la famille ou l'accueil en crèches-garderie, à un milieu de vie collective plus ouvert sur l'extérieur (école). Ces enfants doivent faire un gros effort d'adaptation et développer progressivement leur autonomie. Pour cette tranche d'âge, la bonne qualité des échanges que nous entretenons avec les parents est d'autant plus importante.

III. LES COMPOSANTES DE LA COURTE ECHELLE

A. Les personnes :

L'équipe éducative, l'équipe de direction, l'équipe d'intendance, les chauffeurs de bus, les concierges,

B. Les espaces :

L'aménagement de l'espace qui doit permettre à l'enfant :

- Sécurité



- Autonomie et liberté
- Sécurité émotionnelle

L'existence du groupe se fait au travers de la stabilité du cadre de vie et des personnes que l'enfant côtoie.

C. L'espace-temps :

L'organisation se met en place au travers des moments significatifs tels que :

- L'accueil de l'enfant et de sa famille
- Les repas
- Les jeux et les activités
- Les temps de transition (lavage des mains, brossage des dents, vestiaire...)
- Les trajets

IV. RÔLE ET VALEURS DE L'EQUIPE EDUCATIVE DE LA COURTE-ECHELLE

L'équipe éducative a pour rôle de créer des liens significatifs avec chaque enfant et ses parents et de créer des conditions d'accueil qui permettent à l'enfant de se sentir bien et en sécurité.

Nos valeurs tournent autour de :

A. Autonomie :

L'équipe éducative encourage les enfants à prendre des responsabilités selon leurs capacités et leurs besoins spécifiques. Elle leur offre la possibilité d'être acteurs de leurs loisirs et être à l'initiative d'activités tout en les aidant à les réaliser. Cette autonomie est bien sûr adaptable suivant le degré scolaire de l'enfant et sa maturité.

Ces responsabilités se font à plusieurs niveaux à savoir :

- envers soi-même,
- envers les autres,
- le matériel,
- l'environnement....

Pour cela, une charte du « bien-vivre ensemble » figure en annexe à ce présent document pour les enfants dès la 4^{ème} primaire.



B. Confiance :

Poser des règles de conduite sécurisante pour l'enfant, favoriser l'autodiscipline et reconnaître les comportements positifs.

C. Respect :

Le respect de soi et des autres va s'établir autour des règles de vie des groupes. Il va se faire également autour des échanges, des différences et de l'amitié. C'est permettre à l'enfant de pouvoir évoluer dans le respect des rôles et des missions de chacun (les autres enfants, l'équipe éducative, le chauffeur, la personne de l'intendance, le concierge...)

D. Communication et transparence :

Elle est essentielle pour développer une relation de confiance équipe éducative, parents, enfants.

E. Cadre :

Poser le cadre pour l'enfant en l'intégrant dans la rédaction des règles et l'adapter de manière ludique suivant la tranche d'âge. Exemple ; pour les 1ères primaires, associer une image à une règle sera plus représentatif que de l'écrire.

F. Congruence :

Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais.

V. LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Entre la famille et l'école, l'UAPE a sa spécificité. Nous sommes un lieu de vie qui se distingue du champ familial et scolaire. En effet, la dimension collective la différencie de la famille et la dimension socio-éducative la différencie de l'école.

L'équipe éducative de la Courte-Echelle a pour fil rouge le respect du besoin physiologique, sécuritaire et affectif de l'enfant suivant ses besoins et la tranche d'âge. Il est annexé à ce projet pédagogique un rappel des besoins de l'enfant en terme sécuritaire et affectif.

L'équipe éducative est attentive au bien-être de l'enfant et à la manière qu'il a de l'exprimer sur les moments qu'il partage dans notre structure.



Ces temps de vie que l'enfant partage à la Courte-Echelle doivent lui permettre d'être riches en relations, en expériences, en découvertes, en plaisirs partagés et aussi en difficultés surmontées.

Pour y parvenir, l'équipe éducative en charge des enfants porte prioritairement ses préoccupations autour de :

- La bienveillance
- Son besoin sécuritaire (les règles de vie)
- Sa sécurité psychique et affective (repérer son état émotionnel, savoir les consoler lorsqu'ils sont tristes ou aller vers eux lorsqu'ils s'isolent)

L'accueil à l'UAPE de la Courte-Echelle se caractérise par :

- Un accueil de groupe (12 enfants pour un adulte)
- L'âge des enfants (4 à 10 ans) avec un potentiel d'autonomie différent
- Leur présence régulière (plusieurs jours) et de longues durées (plusieurs années)
- La fragmentation du temps de présence (matin, midi, après-midi)

Il faut donc savoir que la dynamique du groupe varie suivant ces facteurs et ce sur une seule et même journée.

Dans le cadre de l'accueil collectif des enfants, la pertinence de l'organisation, la planification et l'anticipation des activités représentent des stratégies indispensables, les moments de la journée type, vécus par votre enfant sont les suivants :

VI. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE « TYPE » A LA COURTE-ÉCHELLE

07h00	Ouverture des portes, accueil des enfants
07h00-07h50	Déjeuner, brossage des dents, jeux libres
08h00	Préparation et départ des enfants pour l'école
11h55	Fin de l'école, trajet de retour à la Courte-Echelle
12h20-13h40	Repas, brossage des dents. Moment calme et/ou activités. Retour à l'école
14h00-15h30	Activités (uniquement pour les 1P et 2P)
15h30	Départ des enfants (uniquement pour les 1P et 2P)
15h30-16h00	Rangements des activités, moment calme, fin de l'école pour les plus grands
16h00-16h30	Goûter
16h30-18h20	Départ des enfants, activités
18h20	Derniers retours, départ des enfants



VII. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Besoin de sécurité physique et affective
- Besoin de développer l'autonomie, la confiance en soi et l'expression
- Besoin de se socialiser et de créer des liens avec ses pairs
- Besoins de règles et de limites
- Besoin de faire des expériences et des découvertes, d'être soutenu dans ses initiatives
- Besoin de se sentir intégré, d'appartenir à un groupe

Ces objectifs pédagogiques se déclinent autour des moyens pédagogiques qui suivent.

VIII. LES MOYENS PEDAGOGIQUES

L'équipe éducative va utiliser les différents moments de la journée de l'enfant comme moyen pédagogique à savoir :

- Les moments de regroupement qui vont permettre de faire un travail autour des émotions, des ressentis ou tout simplement permettre un moment de partage et de convivialité. Il est à préciser que le moment de regroupement sera mis en place au moment qui paraît le plus opportun à l'équipe éducative
- Des groupes de parole sont mis en place et permettent aux enfants de s'exprimer, donner leur point de vue pour les plus grands et d'être entendus.
- Les repas - hormis son aspect nutritionnel - le repas en collectivité est le plaisir d'être ensemble entre adultes et enfants et de pouvoir échanger. Dans ce contexte, le moment du repas est un espace d'enjeu éducatif, puisqu'il soulève des questions liées à l'autonomie, à la qualité et au confort de vie de l'enfant, mais également à son développement, car l'équilibre alimentaire contribue à la santé. C'est d'ailleurs dans cette dernière optique que l'association de la Courte- Echelle a choisi de faire appel au label Fourchette Verte afin de garantir une alimentation saine et équilibrée aux enfants. Le repas doit rester un moment de plaisir et de découverte. L'enfant est donc invité à découvrir les aliments sans insister, ni forcer. En aucun cas, un enfant ne sera privé de dessert.

A. La place de l'enfant à table

Pour les 1ères primaires : les enfants repèrent leur place grâce à leur étiquette prénom préalablement placée par l'équipe éducative. Ce choix a été fait afin de favoriser la mixité et les interactions sociales entre les pairs et les différentes écoles.



De même, lorsque la situation le demande, l'équipe éducative peut déjà servir les enfants qui sont déjà arrivés des trajets scolaires, ceci afin de limiter le temps d'attente de l'ensemble des enfants.

Pour les 2-3 primaires : les enfants ont le choix du placement à table. L'équipe éducative se réserve la possibilité de placer les enfants selon les dynamiques.

Pour les 4-5-6 primaires : les enfants ont l'autonomie nécessaire à se placer seuls.

B. Annonce du menu

Les menus sont lus à haute voix, par les enfants ou l'équipe éducative. Le menu est affiché dans les groupes.

C. Le Service à table :

Par souci de cohérence, nous avons créé un fil rouge pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire en lien avec le repas. Ce fil rouge a pour objectif de les faire évoluer dans leur autonomie en lien avec le service à table, tout au long de leur parcours au sein des différents groupes de la Courte-Echelle.

Une sensibilisation autour des quantités en lien avec leur besoin réel est effectuée auprès des enfants. L'enfant peut se repérer au travers de moyen visuel à savoir une assiette type fourchette verte. Cet outil visuel a été réalisé par une apprentie de la Courte-Echelle lors d'un dossier autour du label « Fourchette verte ». (Site www.fourchetteverte.ch)

1) Pour les 1ères primaires :

Pour le 1^{er} service l'équipe éducative sert de tout en se référant à l'assiette type quantité de « Fourchette verte ».

Pour le 2^{ème} service, les enfants communiquent à l'équipe éducative ce qu'ils veulent encore manger et ce même si les enfants n'ont pas fini leur assiette. Dès le mois de novembre, les enfants ont développé l'autonomie nécessaire et peuvent se servir seuls lors du 2^{ème} service.

L'organisation, le déroulement du repas, et la capacité motrice de tenir leur assiette sont généralement acquis par les enfants.



2) Pour les 2^{ème} à 6^{ème} primaires :

Les enfants, en principe, se servent seuls dans les plats mis à disposition en se référant aux portions fourchettes vertes

3) Les spécificités

Par rapport au repas, l'équipe est ouverte à un travail avec l'enfant plus encadré à la demande des parents.

D. Les moments d'hygiène :

Pour vos enfants, l'hygiène dentaire et le lavage des mains avant les repas ne semblent pas souvent nécessaires de leur point de vue mais ces moments ont valeur de rites sociaux. Les enfants sont donc invités et/ou accompagnés à prendre en charge ces moments et à en comprendre l'importance et le sens,

E. Les activités :

Pour le site du collège de la Croix Blanche, l'équipe éducative a élaboré des pratiques pédagogiques favorisant les apprentissages sociaux par une ouverture des groupes sur l'après-midi afin de permettre de développer la solidarité, la coopération, le partage des espaces, le choix des activités.

Ceci permet à l'enfant de pouvoir affiner son point de vue, de faire des choix et de l'accompagner dans la gestion de son temps libre.

A la Courte-Echelle, les enfants ont l'opportunité de faire différentes activités, en fonction de l'âge des enfants.

L'UAPE étant un lieu de vie, ces activités ne sont ni obligatoires, ni évaluées. Ceci laisse plus de possibilité à l'équipe éducative de pouvoir programmer des activités adaptées aux enfants et à la dynamique et en fonction des enfants qui auront fait le choix d'y participer.

Différentes formes d'activités peuvent être proposées à l'enfant, certaines sont dirigées, d'autres seront plutôt libres.

L'activité de l'écolier à la Courte-Echelle permet à l'équipe éducative d'observer l'enfant dans différents contextes afin de pouvoir affiner son accompagnement. Pour exemple, au-delà du fait de shooter dans un ballon, il se passe beaucoup d'interactions entre les enfants. Qui passe à qui ? Comment se parlent-ils ? Qui est mauvais perdant ?



Comment se constitue les équipes ? Sont autant de questions auxquelles l'équipe encadrante peut être amenée à répondre.

Afin d'avoir une approche claire, l'équipe éducative dispose de deux axes principaux par rapport aux activités :

- les buts et objectifs
- les moyens employés et mis à disposition

1) Les buts et objectifs

Qu'ils soient physiques et sociaux pour un jeu comme le football ou au niveau de la motricité fine pour des bricolages, les activités sont pensées dans un but d'apprentissage et de bien être pour l'enfant car celui-ci apprend beaucoup de choses en jouant. Les activités sont mises en place de telle sorte à correspondre à des objectifs réfléchis préalablement en équipe ou avec les enfants,

Ils peuvent tourner autour des axes suivants :

- **Social** : le rapport avec ses pairs, le savoir-vivre, la prise en compte du groupe,
- **Verbal** : pouvoir s'exprimer autour de conflits, exprimer des demandes envers les adultes ou d'autres enfants,
- **Physique** : bouger, être à l'aise dans son corps, coordination globale,
- **Artistique** : créativité, imagination, rêverie, spontanéité,
- **Cognitif** : compréhension des consignes, règles, compréhension des explications
- **Emotionnel** : apprendre à gérer ses émotions et à les exprimer

2) Les moyens :

Pour faire ces activités, l'équipe éducative dispose d'un certain nombre de moyens. Ceux-ci vont du matériel de base aux théories éducatives dont les professionnels disposent pour mener à bien les activités proposées.

L'achat de jeux et de jouets mais aussi de matériels de bricolage sont effectués pour ces mises en place.

De manière occasionnelle, des sorties peuvent s'effectuer (exemple visites pédagogiques, la bibliothèque...).

Afin d'être proche des attentes des enfants, il leur est possible d'être source de proposition en termes d'activités auprès de l'équipe éducative.



Un planning activités est réalisé et affiché dans les groupes. L'équipe éducative dispose également de temps de préparation appelé temps hors présence des enfants. Ce temps permet à l'équipe éducative de préparer les activités, réunir le matériel, prévoir le temps de l'activité, éventuellement un plan alternatif si la météo n'est pas adaptée.

3) Le mouvement :

Les enfants ont besoin de dépenser leur énergie voire leur surplus d'énergie. Ils ont besoin de courir, parfois crier pour libérer toute cette énergie. En général, ils apprécient les activités en plein air, les jeux de groupe etc...

4) Le repos

Tout comme le mouvement les enfants ont besoin de repos. Les enfants pourront avoir envie de ne rien faire, de s'allonger et de vraiment se reposer, lire ou jouer dans un climat calme et tranquille pour se ressourcer.

Ce moment de repos est instauré chaque jour pour les 1ères primaires et certains d'entre eux s'endorment lors de ce moment de repos qui est mis en place jusqu'en décembre et est réévalué par l'équipe selon les besoins physiologiques de l'enfant.

F. Les jeux

L'activité principale et préférée des enfants est le jeu sous toutes ses formes. Il est essentiel dans l'évolution motrice, intellectuelle, affective et sociale. Les enfants se familiarisent avec le respect des règles, la patience, la ténacité, le partage et l'expérimentation, développant ainsi leurs habiletés sociales en collectivité.

Les enfants ne jouent pas « n'importe où ». Ils ont besoin d'un endroit vaste ou restreint, tranquille ou animé, près ou loin des adultes ou clos selon le jeu choisi et leur âge.

Le choix des jeux peut se déterminer en fonction du moment de la journée (jeu de mouvement, jeu appelant à plus de calme).

G. Les temps de transition

Ces moments de transition sont des temps intermédiaires où l'organisation a toute son importance. Ce sont les moments qui précèdent ou suivent le repas ou qui suivent le retour et départ de l'école.



L'organisation de ce moment doit être mise en place de façon à ce que l'enfant sache où et comment il peut s'installer, dans quel type d'activités il peut s'engager, sans que cela ne soit conditionné à la présence de l'adulte qui peut être plus longue à venir.

Il est important d'anticiper plus sur ces moments précis afin qu'ils ne soient pas vécus par les enfants comme de l'inactivité forcée, d'attente vaine qui vont être propices aux difficultés (tension, agitation, conflits).

Les temps de transition dans la journée sont les suivants :

- Après le petit déjeuner/départ pour aller à l'école
- Retour de l'école/début du repas de midi
- Fin du repas/moment calme,
- Retour à l'école ou début de nouvelles activités après le moment calme
- Le goûter, la fin du goûter

Ces temps de transition sont des moments forts de la journée autant pour les enfants que les équipes éducatives. C'est un moment qui monopolise beaucoup d'énergie et sa bonne organisation est un outil indissociable pour que ce moment se passe le plus harmonieusement possible et que les enfants puissent y participer et ne se sentent ni pressés, ni ennuyés.

Pour les plus jeunes, le degré d'autonomie reste encore lié à la présence de l'adulte qui va guider l'enfant au travers de divers outils ludiques (pictogrammes, sabliers, musique...). L'encouragement verbal et la valorisation sont également des outils indispensables pratiqués par l'équipe éducative

IX. L'ENCADREMENT EDUCATIF, LE RÔLE DES ADULTES

L'enfant doit pouvoir évoluer dans les différents groupes de la Courte-Echelle avec le sentiment de vivre son autonomie et sa liberté mais aussi le sentiment de reconnaissance et de sécurité émotionnelle.

Pour cela, l'équipe éducative travaille autour du respect mutuel et de l'autorité et également en toute réciprocité.

Une charte du « vivre ensemble » compose le socle du fonctionnement de la Courte-Echelle (voir annexe).

L'équipe éducative est soucieuse de préserver la sécurité physique et affective de l'enfant au sein de la structure. Pour permettre à l'enfant d'évoluer dans le groupe, de se sentir à l'aise, l'équipe éducative établira une relation d'écoute, de confiance et d'empathie qui se construira de façon progressive tout au long de son parcours à la Courte-Echelle.



Les enfants, à la Courte-Echelle, sont au centre de nos préoccupations et sont acteurs de leur développement. Le travail de l'équipe éducative est d'ajuster régulièrement son action entre le respect de l'individualité de chaque enfant et celui de la collectivité.

Le rôle de l'équipe éducative s'articule constamment entre l'individuel et le collectif.

Pour cela, l'équipe éducative donnera une réponse différenciée lorsqu'elle travaille en individuel et elle donnera des réponses uniformisées lorsque qu'elle est dans le cadre du collectif.

A. Les enjeux de la participation pour les enfants

A la Courte-Echelle, les enfants sont appelés à être acteurs de l'instant qu'ils passent chez nous et dès lors l'équipe les consulte autant que de possible à propos des décisions qui ont un impact sur le groupe de vie. Les situations quotidiennes sont le support de cette participation.

Cela ne signifie pas pour autant que l'adulte renonce à ses responsabilités, il permet simplement à l'enfant, de se repérer dans un cadre fixé par l'adulte, tout en lui permettant de prendre une part active dans différentes situations de vie telles que les activités, les projets, les règles, les groupes de parole.

Déterminer le cadre, c'est à la fois baliser le champ des possibilités dans la participation de l'enfant, poser les limites, entre ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, déterminer les interdits et les sanctions de leur transgression. C'est dans le cadre du dispositif mis en place par les adultes que l'enfant pourra découvrir et intégrer les règles indispensables à la vie de groupe.

C'est dans ce sens que la charte du vivre ensemble a été élaboré pour les enfants.

B. Les règles de vie

Les règles sont nécessaires au fonctionnement de tout groupe social. L'équipe éducative de la Courte-Echelle tient compte des capacités de l'enfant à comprendre ces règles, à pouvoir les appliquer et les intégrer et à construire ensemble les règles structurant l'espace et la vie en collectivité.

Pour cela, en complément de la charte, des règles plus fines sont mises en place au sein des groupes de la Courte -Echelle, en fonction de la tranche d'âge des enfants, de la dynamique du groupe.

Le travail tout en finesse de l'équipe éducative consiste à y mettre un cadre notamment autour des questions de sécurité, de respect de l'autre et du matériel.



C. Quelques ingrédients des règles à l'UAPE :

Les règles sont établies en fonction du milieu dans lequel les enfants évoluent, l'espace à disposition, le nombre d'enfants ; en fonction de l'âge des enfants.

Les enfants sont impliqués de différentes manières

Il faut des règles qui ont du sens ; des limites et des règles discutées, acceptées et connues de tous.

Ainsi que faire preuve d'une attitude modélisante, avec importance de la réciprocité.

D. Les 10 points d'une règle éducative ⁶

- 1- Il faut que la règle existe
- 2- Il faut qu'elle soit connue
- 3- Il faut qu'elle soit claire et non ambiguë
- 4- Elle est juste et non arbitraire
- 5- Elle est pertinente
- 6- Elle est expliquée dans sa légitimité
- 7- Elle évolue avec l'âge de l'enfant
- 8- Les règles sont hiérarchisées
- 9- Les règles participatives sont privilégiées (en lien avec l'âge)
- 10- La règle est assortie d'une sanction en cas de transgression

E. Rappel des règles à table

Pour les enfants de 4 à 5 ans, l'éducateur rappelle les règles de la table. Il n'y a pas de chef de table.

Pour les enfants dès la 2^{ème} primaire, l'éducateur nomme un chef de table. L'équipe éducative fonctionne également avec un système de gommettes pour l'accomplissement des tâches courantes et règles du groupe. Ceci permet une visualisation des actions de l'enfant et l'équipe éducative met en place une valorisation de l'enfant.

Pour les enfants dès la 4^{ème} primaire, les groupes fonctionnent avec des chefs de table. Les enfants prennent très à cœur leur rôle et en sont fiers. Par ce biais, l'équipe éducative favorise l'autonomie, l'investissement, l'entraide et la prise de responsabilité.

⁶ Cf formation PEP en annexe



F. Importance des règles :

Les règles permettent à un groupe d'individu (enfants et adultes) de vivre en harmonie et en sécurité (émotionnelle et physique) dans un lieu. :

- Pour les plus petits enfants (1-3P), les règles sont établies par les adultes.
- Pour les plus grands (4-6P), les règles sont établies en collaboration avec les enfants.

G. Affichage des règles

Chez les enfants de 4 à 5 ans, les enfants ont illustré les règles de vie élaborées en réalisant des photos des règles. Ce procédé original permet une meilleure compréhension des règles par les enfants puisqu'ils ont participé à leur élaboration et les règles photographiées sont un souvenir permanent.

Pour les 5/6 ans, les règles se présentent sous forme de pictogrammes.

Pour les 6/8ans, les règles sont visibles sous forme de pictogrammes et sont également écrites.

Pour les 8 à 10 ans, les règles sont affichées sous la forme d'un panneau écrit et établies avec les enfants autour de discussions.

L'équipe éducative de la Courte-Echelle met en place et ajuste, autant que de besoin, une hiérarchisation des règles à savoir :

- Les règles rouges : non négociables
- Les règles roses : celles qui permettent l'apprentissage actif de la socialisation
- Les règles bleues : celles qui ne sont pas vraiment des règles mais plutôt des orientations, des valeurs

H. Pas de règles sans sanctions :

Comme évoqué ci-avant, l'équipe éducative met en place une hiérarchisation des règles ce qui implique que celles-ci ont été construites, interrogées sur leur sens, sur la manière de les énoncer et de les faire respecter ainsi que sur les possibilités de négociation. Ceci permet à l'équipe d'avoir une cohérence.

Au-delà de cette définition et de cette hiérarchisation, il s'agit de préciser les conséquences d'un non-respect de la règle et des sanctions qui en découlent. Il est important de préciser que la sanction porte sur l'acte de l'enfant et non sur l'enfant en lui-même. Il n'y a pas de chantage affectif, ni de moralisation inutile. Si un enfant ne respecte pas une règle, il est nécessaire de la lui rappeler, de l'avertir en quelque sorte. Lorsque la transgression a eu lieu, il est important de pouvoir expliquer à nouveau le bienfondé de la règle et la raison de la sanction.



La sanction réparation⁷ : « *en mettant l'accent sur la réparation, les enfants peuvent construire petit à petit le sens de la responsabilité. Cette réparation doit être présentée comme une conséquence logique et obligée de l'acte commis. La réparation peut consister à remettre en état ou lorsque cela est possible à compenser. L'intérêt de la réparation est qu'elle prend en considération la victime* »

I. La gestion des conflits

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative propose aux enfants, les plus grands, de trouver une solution par eux-mêmes, par exemple, lorsqu'il y a trop de bruit dans la salle, les enfants demandent le silence (météo du bruit, lever la main, gong),

L'équipe les accompagne pour les guider dans :

- La gestion de conflit
- La responsabilité
- Le savoir-être, le savoir-vivre,
- Le savoir-faire

Tout ceci avec le regard bienveillant de l'adulte et son accompagnement en cas de situation non résolues afin de trouver une solution.

J. Quelques définitions

1) Les règles :

Les usages imposés, les conditions auxquelles on doit se soumettre quand on est dans une certaine situation, quand on se livre à une certaine activité. Conventions qui régissent un jeu (Dictionnaire le Robert)

2) Les consignes :

Instructions données à une personne sur ce qu'elle doit faire (Dictionnaire le Robert)

3) Les limites :

Ce qu'on ne peut pas dépasser. Synonymes barrières, bornes. (Dictionnaire le Robert)

⁷ CAMUS, P., MARCHAL, L. (Coord.) (2007), *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : Viser la qualité*, Bruxelles : O.N.E. Livret 6 page 56



Les limites devraient désigner clairement la frontière entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Cependant, elles se fondent sur des valeurs.

Les limites ne sont pas identiques dans toutes les familles, dans tous les groupes.

« Par ailleurs, poser une limite implique d'intervenir lorsqu'elle n'est pas respectée, Ce coup d'arrêt à son action provoque parfois chez l'enfant des réactions hostiles que les adultes redoutent. Il n'est donc pas toujours facile de dire non même si c'est un acte éducatif nécessaire. Pour être structurantes, les limites impliquent que les adultes soient persévérants et cohérents »

Or, pour se construire, l'enfant a besoin d'adultes référents, sur lesquels il peut s'appuyer, et de repères stables, pour savoir jusqu'où il peut aller, L'apprentissage de la limite est un impératif de la construction sociale »⁸

X. LE ROLE DES ADULTES

A. Les parents

Les parents sont les premiers « éducateurs » de l'enfant. Il est important de prendre en compte l'environnement social, affectif et culturel dans lequel évolue l'enfant. Le parent confie son enfant à l'équipe éducative qui doit favoriser un climat propice à l'échange et aux dialogues notamment lors de l'accueil et du départ de l'enfant. Il est nécessaire de mesurer l'impact de ces échanges verbaux avec les parents. En effet, le respect de la famille et de l'enfant demande une ouverture sans a priori sur les valeurs personnelles, croyances ou habitudes.

L'éducatrice doit être capable de s'ouvrir au système de valeur (notion d'éthique) sans juger et sans chercher à tout prix à le faire fonctionner comme soi.

La collaboration avec la famille doit se faire en toute transparence, sans contournement des difficultés que cette collaboration pourrait rencontrer.

Le contact avec les parents peut se faire au travers :

- Des entretiens de fin d'année avec la personne de référence
- Des entretiens ponctuels autant que de besoin
- Des réunions de parents qui leur permettent de mieux comprendre et intégrer le rythme de leur enfant à la Courte-Echelle
- Des entretiens téléphoniques afin de garantir l'échange d'information en temps réel pour les écoliers qui ont des fréquentations fragmentées

⁸ Extrait de Le Gal J. « Les droits de l'enfant à l'école, pour une éducation à la citoyenneté ». Bruxelles. Editions de Boeck et Larcier - 2002



- Des retours quotidiens

1) Accueil et retour des parents

Dans le cadre du parascolaire, suivant la fréquentation de l'enfant et son âge, la demande des parents peut fluctuer.

L'équipe éducative échange avec le parent sur ses besoins réels en termes d'accueil et/ou de retour et propose différents outils de communication évoqués ci-avant.

En début d'année scolaire ou avant la rentrée scolaire pour les lères primaires, une réunion d'information est organisée pour les parents. C'est un moment privilégié où chacune des parties, peut échanger autour du fonctionnement du rythme de leur enfant à la Courte-Echelle. Cette réunion permet à l'équipe éducative de présenter son rôle, ses objectifs et les moyens qu'elle met en œuvre pour accueillir les enfants.

« Les parents représentent les racines de l'enfant, son ancrage culturel particulier. La famille est un contexte d'apprentissage, d'initiation et de construction du rapport à la vie pour l'enfant. Il ne connaît pas d'autre réalité que celle que son environnement familial, social et culturel lui fait découvrir (...). Le travail entre parents et professionnels est de l'ordre de la rencontre. Il s'agit de trouver l'équilibre des connaissances complémentaires à des niveaux différents entre parents et professionnels concernant l'enfant : le professionnel est là pour faciliter l'expression par le parent de ce qu'il connaît de son propre enfant et à partir de cette compréhension, pouvoir ajuster sa position professionnelle. C'est par la rencontre avec les parents que nous pouvons découvrir l'univers de l'enfant en nous mettant à leur égard dans une position d'écoute compréhensive et en tant que professionnels construire les conditions d'un échange éducatif.⁹»

B. L'équipe

1) L'éducatrice référente :

« Porter » l'enfant dans sa tête :

La mise en place d'un système de référence est établie au sein des équipes. L'équipe éducative se répartit les références des enfants en fonction de différents critères (jours de présence, pourcentage de travail...)

Chaque éducatrice est responsable de porter conjointement avec l'équipe et les parents une attention plus particulière à quelques enfants, ce qui favorise aussi le lien et la relation aux parents. On « porte » l'enfant dans sa tête. On connaît plus particulièrement chaque enfant. Le but premier de toute pédagogie est le respect de l'intérêt de l'enfant.

⁹M. Mony « Le rôle des parents dans le débat sur la qualité »



Un accueil de qualité est pensé et crée pour les enfants :

- Aménagement de l'espace favorisant un accueil chaleureux.
- La mise en place de règles communes (règles de vie).
- Le travail d'observation, outil fondamental dans nos pratiques.

Plus que de grands discours, ne s'agit-il pas aussi et tout simplement, de traiter autrui comme on voudrait être traité soi-même ?

La notion de respect est une valeur capitale, il faut travailler dans ce sens avec les enfants, qui doivent toujours être au centre du débat. Car si l'enfant entend dénigrer sa famille, on lui manque de respect. Inversement, si en famille on dévalorise le lieu d'accueil, on lui manque aussi de respect. L'enfant a besoin d'un respect mutuel de ses deux milieux de vie que sont la famille et son lieu d'accueil.

Si l'équipe pédagogique remarque des problèmes particuliers pour un enfant (problème de langage, de communication, de socialisation) ou encore une inquiétude vis-à-vis de son développement au quotidien, l'éducatrice référente et l'équipe, ont pour tâche d'observer cet enfant. Une décision de rencontre avec la famille sera envisagée lors d'un colloque en présence de l'éducatrice référente et la direction, si besoin.

Par la suite, et si besoin, d'autres partenaires sociaux et éducatifs soutiendront notre demande : (parents, logopédistes, pédiatres, psychologues, psychomotriciennes, assistantes sociales...).

C. Les entretiens avec les parents :

Au cours de l'année, les parents qui le souhaitent, peuvent demander à consulter l'éducatrice référente de leur enfant et inversement.

Les entretiens sont importants car ils permettent de créer un lien entre le vécu à la Courte-Echelle et celui de la maison.

Ces moments d'échanges rassurent les parents et leur permettent d'échanger sur la prise en charge de leur enfant par l'équipe éducative durant leur absence.

Ils permettent une relation de confiance et de transparence en mettant en place un climat de sécurité et de confiance.

Des entretiens peuvent être demandés ou proposés aux familles en cours d'année ou en fin d'année, ils permettent de faire le point et d'échanger des points de vue divers sur l'enfant.



Les objectifs principaux des entretiens permettent de :

- Renforcer le partenariat
- Partager un moment avec des parents, sans les enfants, pour échanger autour d'une problématique, d'une observation ou tout simplement pour donner aux parents un espace d'échange plus intimiste. L'enfant peut être associé à l'entretien suivant l'objectif de l'entretien.
- Faire un retour aux parents sur un temps donné et non sur le quotidien (évolution de l'enfant au sein du groupe, sur une période donnée...)

XI. LES OUTILS ELEMENTAIRES DE L'EQUIPE EDUCATIVE DE LA COURTE ECHELLE

A. Les colloques d'équipe :

Les colloques d'équipes se déroulent de manière hebdomadaire pour chaque équipe à la Courte-Echelle. C'est un outil de cohérence et de cohésion pour les équipes, il permet de prendre des décisions pour l'équipe. Il est important que chaque personne de l'équipe adhère à la décision pour pouvoir en être porteur. Le colloque d'équipe permet que les choses soient dites (manière de faire, questionnement, informations, soutien...)

C'est un moment où l'on peut parler des enfants, des situations vécues, trouver des outils pour pallier d'éventuels dysfonctionnements et proposer des solutions aux difficultés rencontrées.

Ce sont des moments qui permettent également de préparer les programmes d'activités, permettent de penser les pratiques et laisser place à la réflexion.

Dans cette perspective, l'équipe éducative doit pouvoir se poser les questions suivantes : quelle activité mettre en place et comment la mener ? Dans quel but proposons-nous cette activité ? Pourquoi telle réaction positive ou négative de la part d'un enfant ou d'un groupe d'enfants lors d'une sortie, d'un jeu, d'un bricolage... ou pendant un moment particulier de la journée.

Ce sont également des moments qui peuvent permettre de penser les espaces, comment les occuper, comment les investir ?

La cohérence d'une équipe dépend également de la bonne circulation des informations. Les colloques permettent également de la faire circuler.



B. Le colloque institutionnel

Il a lieu une fois par mois et tout le personnel de la Courte-Echelle y participe.

Le colloque institutionnel permet d'aborder des questions relatives au fonctionnement général de l'institution, mais il s'axe également sur la pédagogie. Un intervenant extérieur peut-être invité pour approfondir des thématiques d'intérêt général.

Le but de ce colloque est de garantir une cohérence pédagogique au niveau institutionnel et permettre d'informer l'ensemble du personnel à propos des projets pédagogiques mis en place dans les différents groupes.

Les colloques d'équipe et institutionnels sont des outils de communication pour une cohérence d'intervention. Ils permettent de contribuer à l'élaboration et à la conduite du projet socio-éducatif.

C. Les observations :

L'observation est un outil visant la meilleure compréhension de chaque enfant. Il permet de poser un regard précis sur l'enfant dans des situations au quotidien. Ce regard a pour objectif de permettre d'échanger avec l'équipe et de construire des objectifs individualisés pour l'enfant.

L'observation permet également d'interroger nos pratiques, de les évaluer, de les réajuster autant que de besoin.

« L'équipe éducative doit prendre le temps nécessaire pour pouvoir observer. Cet outil de travail quotidien permet de réajuster, réadapter, simplifier, transformer notre pratique professionnelle.

L'observation permet également de remettre en question notre action et d'avoir une cohérence au sein de l'équipe. Le fait de lui donner une réelle place dans notre travail quotidien implique une volonté explicite de l'équipe. »¹⁰

D. Le temps de travail hors enfants :

Les temps de travail hors présence des enfants permettent à l'équipe éducative d'avoir du temps pour organiser, en lien avec sa pratique professionnelle, des activités, des moments festifs, des projets. Il permet également de préparer des entretiens de parents, de mettre par écrit ses observations, de préparer un rapport sur un enfant, de participer à un réseau...

¹⁰ (Autour d'un grand groupe, Démarches, axes pédagogiques et outils de travail d'une équipe éducative, Sandra Barraud, Patrick Cornu, Rosa Sambassi, Anne Steudler).



E. La formation :

La formation continue est proposée et valorisée pour l'équipe éducative. Elle constitue un outil supplémentaire pour favoriser une qualité dans les prestations d'accueil. Cet engagement favorise la dynamique réflexive au sein de la Courte-Echelle et permet ainsi de réévaluer constamment nos pratiques en vue de les faire évoluer.

Le suivi des stagiaires, apprenti(e)s, ou tout autre étudiant est assuré par du personnel formé en tant que praticien formateur ou ayant suivi des cours de formateur en entreprise en étroite collaboration avec l'équipe éducative et la coordinatrice de formation. Ainsi, les étudiants peuvent bénéficier d'un encadrement compétent pour les besoins de sa formation et bénéficier d'un espace de parole au travers des différents colloques.

Ce suivi permet également d'avoir un regard neuf sur les pratiques suscitant réflexion, réalisation de projets.

Epalinges, Juillet 2017



XII. LES ANNEXES

Communauté :

- Les écoliers de 4 à 10 ans : les accompagner dans l'apprentissage des règles
- Charte de collaboration de l'équipe éducative
- Charte du bien-vivre ensemble de la Courte-Echelle

Trajets / Sorties :

- Protocole trajets
- Règles de sécurité en cas de sorties planifiées des enfants
- Procédures en cas d'absence des enfants lors des trajets scolaires et/ou les enfants scolarisés au Collège de la Croix-Blanche
- Procédure en cas de disparition d'un enfant

Sanitaire / Accident :

- Procédure en cas d'épidémies
- Procédure en cas d'accident

Les écoliers de 4 à 10 ans: les accompagner dans l'apprentissage des règles



UAPE la Courte-Echelle et la Marelle
Epalinges
Le 14 mars 2017



Objectifs

- Réactiver des connaissances théoriques en lien avec
 - Le développement de l'enfant
 - Le sens et l'importance des règles dans le développement de l'enfant
- Enumérer et revisiter des règles en vigueur dans vos UAPE
- Interroger des pratiques

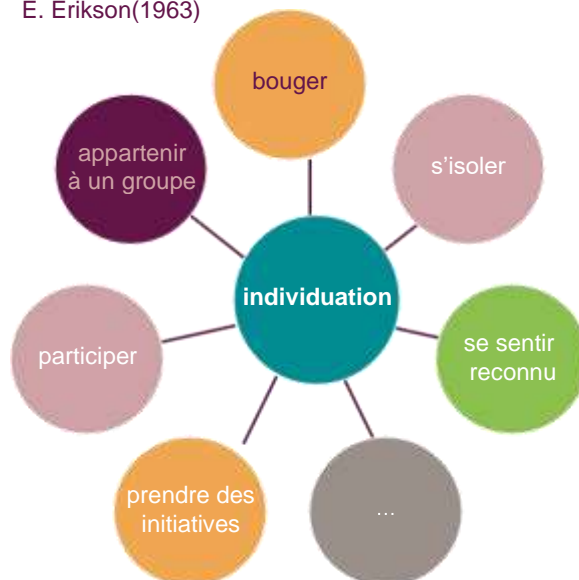
Développement de l'enfant

L'enfant de 4 à 10 ans, qui est-il ?



- Quels repères théoriques ... ?
- Quelles caractéristiques ... ?
- Qu'est-ce qui est important ... ?

E. Erikson(1963)



3-6 ans

L'enfant se construit une orientation personnelle = capacité à prendre des **initiatives**.



Non soutenu dans ce processus, blâmé, l'enfant développe un sentiment de **culpabilité**



E. Erikson(1963)

6-12 ans



développe la persévérance et se sent **entrepreneur**



S'il fournit des efforts qui ne sont pas compris et non valorisés, l'enfant peut petit à petit développer un sentiment d'**infériorité**



Développement physique, psychomoteur



- Intense **besoin de mouvement** que l'enfant **maîtrise et coordonne** de mieux en mieux
- Il devient de plus en plus **persévérant**
- **Immobilité imposée** difficile à supporter
- Augmentation de sa **force, son agilité et sa souplesse**
- Augmentation de son endurance, de la coordination, de la force
- Goût pour la compétition





Développement affectif

- Début de la période latence (vers 7 ans), s'intéresse au « savoir »
- Se définit comme un être psychologiquement unique
- Se définit aussi par ses rapports interpersonnels et par comparaison
- Fluctuation dans l'estime de soi et sensibilité accrue aux remarques blessantes : évolution affective reste fragile !
- Recherche acceptation et approbation des personnages de l'entourage
- A besoin de sentir que les adultes significatifs sont fiers de lui
- Peut bénéficier d'une certaine marge de liberté, prendre un certain nombre de risques
- Besoin d'être écouté lors d'émotions, petite et/ou fortes

Développement cognitif

- Passage de l'intuition à l'opération. Piaget : stades pré-opératoires (2 à 7 ans) et opératoires (7 à 11 ans)
- Capacité à se décentrer, donner son opinion, raisonner sur des hypothèses
- Plus d'habiletés pour organiser le temps, l'espace
- Régression de la fabulation (persiste dans le jeu)
- Régression de l'égoïsme

Évolution de la pensée

- **Fabulation** : jusqu'à 7 ans, l'enfant ne fait pas la différence entre le réel et l'imaginaire.
- **L'égoïsme**
(réduction vers 7 ans, décentration progressive, apparition des jeux sociaux)
- **Le raisonnement**
Pensée logique et pensée abstraite (petit à petit entre 9 et 12 ans)
 - Donner son opinion, choisir ses activités, avoir des responsabilités, discuter sur des hypothèses et théories, faire des liens logiques, poser des questions pour comprendre, peser le pour et le contre, trouver des solutions, ...

CEMEA, no 249

Développement du sens moral

de 3 à 6 ans

de 6 à 12 ans

- **Morale hétéronome** : respect formel des règles, se conforme pour être apprécié des autres
- **Responsabilité objective** (résultat matériel)
- **Morale autonome** : où on s'oriente par sa propre pensée: sens de la coopération, respect mutuel des principes moraux
- **Responsabilité subjective** (l'intention derrière l'acte)



Cahier cemea no 249



- Conscience du bien et du mal : vers 5-7 ans !
- Capable de se faire une idée personnelle de ce qui est juste, équitable
- Sens de la loyauté et de la **justice**

Développement social



Jusque vers 7 ans : capacité à vivre avec les autres, mais les enfants sont encore individualistes / égocentrisme / besoin de l'attention de l'adulte / ne sont pas solidaires.

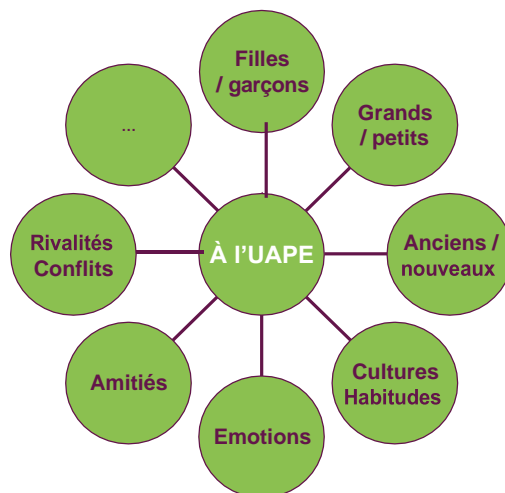
À partir de 7 ans : Compréhension de la perspective, du point de vue de l'autre, empathie

Apprentissage des normes sociales, du respect mutuel, du partage, le la coopération. Est également capable de collaboration et de compromis lors d'une situation plus difficile.

À cet âge, les conflits portent davantage sur le sentiment de compétence (« Je suis moins bon que lui ! ») que sur la notion de possession.

C'est l'âge d'or de la socialisation communautaire et des plaisirs du vivre ensemble.

Quelques facettes de la diversité de la vie en communauté ...



Pour bien vivre au sein d'un groupe

- Sentiment de sécurité
- Sentiment de reconnaissance ou d'être concerné
- Sentiment de vivre son autonomie



Quelles conditions favorisent ces sentiments ?

Livret IV; p.17, ONE, L. Marchal, P. Camus

Les conditions qui aident à se sentir bien dans un groupe

- La sécurité

Adultes connus et bienveillants / taille du groupe / aménagement temps et espace / repères / règles adaptées / connaissance de l'enfant et de sa famille...

- La reconnaissance

Attitudes d'écoute / émotions reconnues / particularités / appartenances multiples

- Le sentiment de vivre son autonomie

Espaces et objets permettant des activités diversifiées / choix des partenaires de jeu / possibilité de soumettre des idées, de participer à la vie du parascolaire



Il était une fois...l'éducation traditionnelle

- Centrée sur les besoins du groupe social et non sur ceux de l'enfant
 - Fondée sur le devoir
 - Pas question que la réalité s'adapte aux besoins de l'enfant
 - Le père est chef de famille, la femme et les enfants doivent lui obéir
 - Les enfants se soumettent au pouvoir des adultes
 - Son fondement était la crainte voire la peur
 - Les émotions et les sentiments sont réprimés
 - Le modèle éducatif est celui du redressement
- ➔
- Les jeunes adultes ne rechignent pas devant l'effort, ils ont le sens du devoir
 - Ils savent obéir ou commander
 - Ils ne connaissent pas ou peu la coopération entre égaux.
 - Ils évoluent dans une logique de rapport de force
 - Beaucoup étaient entravés dans l'expression de leurs sentiments

Le virage des années soixante

Les principes de l'éducation nouvelle

- Il faut éduquer autrement que le faisaient nos parents
 - L'enfant est une personne à part entière qui mérite notre respect
 - Tout se joue dans les premières années
 - L'environnement doit s'adapter aux besoins de l'enfant
 - La personnalité de l'enfant doit pouvoir s'exprimer librement
 - La contrainte est à proscrire
-
- Manque de repères : l'enfant ne supporte pas la frustration
 - Les parents ou les professionnel/les ont parfois de la peine à gérer solidairement l'éducation : prise de pouvoir de l'enfant
 - Parfois les parents ou les professionnel/les sur investissent l'enfant : but premier de l'existence – dépendance affective
 - Une déception peut s'installer : l'enfant n'est pas à la hauteur des attentes
 - Le passage à l'adolescence : une aventure à risque

Affectif et normatif : les deux axes de l'éducation

Maurice Nanchen

Affectif

Reconnaître les sentiments de l'enfant

S'ajuster à ses besoins



Normatif

Instaurer des règles

Enfant et adulte :

égaux face au respect mutuel

non égaux face à la responsabilité de la règle

Pour grandir l'enfant doit faire des expériences sur les 2 axes.

« Sur l'axe normatif, c'est de l'amour pour demain. Sur l'axe affectif, c'est de l'amour pour aujourd'hui ».

Essais de définition

- Loi : s'impose à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'APEMS, aux adultes comme aux mineurs. Elle est générale
- Règles : particulières, régissent les préoccupations quotidiennes d'un lieu, d'un groupe.
 - Parmi les règles : les non négociables, qui ne peuvent contrevenir à la loi supérieure, qui les précisent
 - Les membres d'un lieu peuvent aussi participer à l'élaboration de certaines règles, devenir acteurs dans leur lieu, « citoyens responsables ».
 - « C'est quoi la règle pour changer la règle ? » La Directrice ? Le colloque ? Le conseil de classe ? La réunion des enfants ?

Apprentissage au long cours...

- Progressivement, l'enfant apprend :
 - Que des lois s'imposent à tous, quels que soient les lieux de vie (famille-école-parascolaire-club de foot...)
 - Qu'à l'intérieur des lieux de vie, il y a des règles qui traduisent les conventions de chacun des lieux, une ligne de conduite

La loi, la règle et le règlement, des outils pour protéger et émanciper

Les règles à l'UAPE

Les règles : pas seulement panneaux d'interdiction, mais aussi poteaux indicateurs.

Quelques ingrédients :

- Des règles élaborées avec la participation des enfants
- Des règles peu nombreuses, claires, que les enfants peuvent intégrer
- Des règles qui ont du sens
- Des limites et des règles discutées, acceptées et connues de tous
- En relation avec le développement de l'enfant : quels outils psychiques a-t-il à sa disposition ?
- Une attitude modélisante – importance de la réciprocité

Les 10 règles d'une règle éducative

(P. Traube, 2010; in

http://www.one.be/uploads/tx_tproducts/datasheet/Reperes_et_limites_Pour_aller_plus_loin_01.pdf

1. Il faut que la règle existe
2. Il faut qu'elle soit connue
3. Il faut qu'elle soit claire et non ambiguë
4. Elle est juste et non arbitraire
5. Elle est pertinente
6. Elle est expliquée dans sa légitimité
7. Elle évolue avec l'âge de l'enfant
8. Les règles sont hiérarchisées
9. Les règles participatives sont privilégiées (âge)
10. La règle est assortie d'une sanction en cas de transgression

Pour que la règle produise du sens

- Pourquoi est-elle conçue ? Au nom de quoi, de quelle valeur ? A qui s'adresse-t-elle ? Est-elle adaptée aux plus jeunes ? Aux plus âgés ?
- Temps d'apprentissage de la règle
- Elle est au service d'un objectif, et non d'un but en soi ; donc, peut faire l'objet d'exception...
- Peut être amenée à disparaître

Hiérarchie des règles

- Toutes les règles ne sont pas sur un pied d'égalité
- Donner un coup de pied est plus grave que de se balancer sur sa chaise
- Humilier un camarade est plus grave que mâcher son chewing-gum
- La fermeté et la constance de l'adulte va permettre à l'enfant de hiérarchiser

Une hiérarchisation possible

Les règles rouges : non négociables

- Les plus importantes
- Les plus rares
- Ne se discutent pas
- Souvent liées à un danger
- Claires et concrètes
- Peu nombreuses
- Se modifient et évoluent avec l'enfant !



Une hiérarchisation possible

Les règles roses : celles qui permettent l'apprentissage actif de la socialisation

- Les plus nombreuses
- Domaine de la patience, de la répétition, de la négociation et de la coopération
- (Ranger, se brosser les dents, prendre une douche avant de se coucher, etc.)

Une hiérarchisation possible

Les orientations bleues : fondement de l'éducation

- Ne sont pas vraiment des règles, mais des orientations - des valeurs
- Transmission par l'identification
- Subtiles
- Correspondent à des attentes, des valeurs
- N'ont pas un caractère obligatoire

Bibliographie

- *A propos du développement de l'enfant*, cahier CEMEA, no 249, 2008
- DELDIME, R., VERMEULEN, S. (2004), *le développement psychologique de l'enfant*, Bruxelles, de Boeck.
- *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans: viser la qualité*, sous la coord. De CAMUS, P. et MARCHAL, L., Bruxelles, ONE, 2007
- BINETTE, D., POULIN, L. (2009), *Bien vivre avec les 9-12, guide et outils pour concevoir un programme d'activités*, ASGEMSQ
- TARDOS, A. et VASSEUR, A. (1991), *Règles et limites en crèche: acquisition des attitudes sociales*, Fonds Loczy.
- MAHEU, E. (2015), *Sanctionner sans punir. Dire les règles pour vivre ensemble*, 6^{ème} éd, Lyon, Chronique sociale



CHARTRE DE COLLABORATION DU PERSONNEL EDUCATIF DE LA COURTE-ECHELLE

Cette charte est issue d'une réflexion pédagogique et d'un travail commun de l'équipe éducative de la Courte-Echelle. Toute personne qui travaille à la Courte-Echelle s'affilie à cette charte et contribue à ce que son contenu soit cohérent avec sa propre pratique.

- **1 – LA COMMUNICATION** : C'est le fait de transmettre à l'autre ses idées, son ressenti, ses besoins de manière authentique et responsable.
- **2 – LA SOLIDARITE** : C'est développer un esprit d'équipe dans n'importe quelle situation. C'est savoir se soutenir et être solidaire
- **3 – LA COMPLEMENTARITE** : C'est valoriser les différentes compétences professionnelles et personnelles de chacun et chacune.
- **4 – LA COHESION** : C'est appliquer au mieux les décisions qui sont prises en équipe.
- **5 – LA CONFIANCE** : Par-là, on parle de confiance en soi et aux autres.
 - En soi : oser dire les choses.
 - Aux autres : ne pas se sentir juger, ne pas avoir peur des critiques, être capable de discuter avec ses collègues pour s'améliorer, se valoriser et savoir valoriser les autres.
- **6 – L'ECOUTE** : C'est savoir laisser s'exprimer l'autre sans juger (cela rejoint la bienveillance). -> écoute active.
 - Être attentif à l'autre, à ses ressentis et à ses besoins
 - Quand on se sent écouté, la confiance en est consolidée
 - Ne pas couper la parole
- **7 – LE RESPECT/LA BIENVEILLANCE** : Ne pas être dans le jugement. Respecter la diversité (des personnalités, des formations). Respecter les interventions mises en place ou engagées par ses collègues. Il est nécessaire d'éviter les interférences.
- **8 - IMPLICATION** : être proactif. Nous devons prendre des initiatives, aller au bout de celles-ci. Être capable d'anticiper (exemple : une activité, un conflit...). Savoir reconnaître quand nous devons passer le relais.

CHARTRE DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE DE LA COURTE-ECHELLE

Cette charte a pour objectif de faciliter la vie collective de la Courte-Echelle pour les enfants de la 4^{ème} à la 6^{ème} primaire, les éducateurs, les parents et la direction.

Elle indique clairement pour l'enfant, les limites à l'intérieur desquelles il peut évoluer.

Les moments abordés

1. Sortie de l'école
2. Arrivée à la Courte-Echelle
3. Le repas
4. L'animation, les activités
5. Préparation au départ
6. Règles générales
7. Moments de transition

1) Sortie de l'école

- ✚ Je me rends directement sur le groupe, si je suis au collège de la Croix-Blanche.
- ✚ Je vais directement vers les éducateurs, dans la cour, si je suis dans un autre collège.
- ✚ Je me mets tranquillement en colonne. Puis les enfants sont accompagnés vers les bus

2) Arrivée à la Courte-Echelle

- ✚ Je me déplace calmement en colonne du bus vers la Courte-Echelle et dans le collège de la Croix-Blanche
- ✚ Je dépose mes affaires au vestiaire
- ✚ Je salue les adultes que je croise et je serre la main des éducateurs de mon groupe
- ✚ Je pose mes objets personnels (jeux, livres) et j'attends dans le calme que l'accueil débute.

3) Le repas

- ✚ Je me tiens de manière correcte à table (langage et comportement adaptés)
- ✚ Je goûte à tous les aliments. Pour gérer les quantités, je peux me référer à l'assiette fourchette verte affichée dans mon groupe
- ✚ Si je veux du dessert, je le mange dès que j'ai terminé mon repas.
- ✚ A la fin du repas je débarrasse ma place et je nettoie ma table.

4) Les activités

- ✚ Je peux choisir une activité, un jeu ou un bricolage.
 - ✚ Quand j'ai fini je le range avant de faire quoi que ce soit d'autre.
 - ✚ Je respecte les jeux des autres enfants et le matériel mis à ma disposition.
-
- Au coin lecture
 - Je peux lire, regarder des images calmement et tranquillement, je peux aussi m'y reposer.
 - Au coin baby-foot, table de hockey et ping-pong
 - Le coin baby-foot et le coin table de hockey sont accessibles uniquement le matin et l'après-midi.

- Un tournus est effectué le midi par les éducateurs pour l'utilisation du baby-foot
- Je respecte le matériel et j'applique les règles spécifiques du baby-foot.

- Les locaux, les jeux, le babyfoot
 - Je prends soin des locaux et du matériel mis à ma disposition
 - Je prends soin de ranger le matériel. Si je constate quelque chose, j'en informe l'adulte

- Cour du collègue
 - Après le repas, sous la surveillance des éducateurs, les enfants peuvent aller jouer à l'extérieur.
 - Les enfants doivent absolument respecter le périmètre de la cour du collègue.
 - Les jeux brutaux ou dangereux ne sont pas autorisés
 - Il n'est pas autorisé de lancer des projectiles (boules de neige ou autres)

5) Préparation au départ

Pour les trajets en bus




- Je cesse toute activité et je prends soin de ranger le matériel dès que les éducateurs le demandent.
- Je me prépare pour aller à l'école.
- Je n'oublie pas de récupérer mes objets personnels et de les donner à l'adulte en charge du trajet.

- Je rejoins l'adulte au point de rassemblement dès que j'entends le signal sonore du départ.
- Je reste tranquille et me rend à l'arrêt du bus avec les éducateurs.
- Je salue le chauffeur du bus

Pour ceux qui restent à la Croix-blanche

- Je cesse toute activité et je prends soin de ranger le matériel dès que les éducateurs le demandent.
- Je me prépare pour aller à l'école.
- Je n'oublie pas de récupérer mes objets personnels.
- Je salue les éducateurs dès que j'entends la sonnerie et je me rends tranquillement dans ma classe.

6) Règles générales

-  Je respecte mes copains et les adultes en adoptant un langage correct.
-  Je me déplace
 - en parlant normalement.
 - en marchant dans les salles, dans les couloirs et dans les escaliers.
-  Si j'ai un souci ou un problème, je peux en parler avec un adulte

7) Les temps de transition

- ✚ Je me lave les mains dès que j'arrive à l'étage
- ✚ Je vais me laver les dents deux par deux, après chaque repas
- ✚ Lorsque je quitte mon groupe, je le dis à un des éducateurs de mon groupe
- ✚ Lorsque je traverse un autre groupe, je le fais dans le calme et la discrétion
- ✚ Lors des temps d'ouverture des groupes, je signale ma présence à l'éducateur de l'autre groupe

Date de la lecture du document : _____

Nom et Prénom de l'enfant : _____



ASSOCIATION D'ACCUEIL
DE L'ENFANCE D'EPALINGES

Epalinges, le 22 novembre 2019

Protocole trajets

1. Avant le trajet, les personnes en charge des trajets doivent se munir du sac trajet contenant les informations et le matériel nécessaire. Ils doivent se renseigner des particularités (absences, dépannage, etc.) dans chaque groupe (en fonction des enfants inscrits sur la liste de trajet) soit par téléphone, soit directement dans les groupes concernés. Ceci pour chaque matin, chaque midi et chaque après-midi.

Lorsque l'information est donnée soit par téléphone, soit dans la cour, il est important de demander le prénom et le nom de famille de l'enfant.

2. L'éducatrice se rend avant la sonnerie de l'école dans la cour et se poste toujours à la même place définie pour chaque collège (cela sert de repère pour les enfants en cas de personne remplaçante) Pour les 1P, 2P et 3P l'éducatrice se signale par une image permettant aux enfants de la repérer.

3. Les enfants viennent saluer l'éducatrice à la sortie de l'école et peuvent jouer dans un espace défini en attendant l'appel de rassemblement. L'éducatrice vérifie sa liste de trajet du jour si tous les enfants sont présents.

En cas de remplacement, si la personne ne connaît pas les enfants, elle doit utiliser directement le signal sonore à la sortie des écoles afin de s'annoncer aux enfants.

4. Une fois la liste des enfants vérifiées (s'il manque un enfant se référer à la procédure concernant « un enfant manquant ») les enfants sont appelés pour le départ. L'éducatrice utilise un signal sonore pour le rassemblement (cela sert également de repère pour les enfants en cas de personne remplaçante), les enfants viennent se mettre en colonne deux par deux. Avant de partir, l'éducatrice vérifie une dernière fois si tous les enfants de la liste sont présents. Les 1P, 2P et 3P se donnent la main. Pour les 4P cela est à évaluer par l'éducatrice selon la dynamique de groupe et la dangerosité du moment. Pour les 5P et 6P les enfants n'ont pas besoin de se donner la main.

5. Durant le trajet, les enfants de tout âge n'ont pas d'objet dans leur main. Les objets sont dans les poches des enfants ou dans leur sac, sinon ils ne sont pas transportés et restent à l'école.

6. Lors d'un comportement « déviant » de l'enfant, il y a d'abord un avertissement oral envers l'enfant, si l'enfant continue, pour les 4P et plus, une carte avertissement peut être donnée. Les éducateurs du groupe de l'enfant sont avertis de l'événement et une discussion se fait avec l'enfant. Après deux cartes avertissements durant le même mois, les éducateurs informent l'adjoint de direction et/ou la directrice. Daniele aura un entretien avec l'enfant. Si l'enfant en question continue, la prochaine étape concerne l'entretien avec ses parents.

7. Durant le déplacement, l'adulte se place derrière la colonne. Dans le cas où la colonne est accompagnée par deux adultes, un adulte se place devant la colonne et un adulte se place derrière. Le matin, les enfants se mettent en colonne par tranche d'âge. Lorsqu'il faut traverser une route, l'adulte se met au milieu du passage piétons et fait traverser les enfants. Pour les 6P, après évaluation de la potentielle dangerosité en temps réel, l'adulte peut nommer deux enfants responsables qui font traverser la colonne.

Les éducateurs sont responsables de maintenir leur sac trajet à jour. Chaque mois, ils vérifient que leurs listes de trajets soient à jour, ainsi que le reste du matériel (listes téléphoniques, procédures, pharmacie, etc.)

LES REGLES DE SECURITE EN CAS DE SORTIES PLANIFIEES DES ENFANTS

Ce document recense, sous forme de liste déclinée en différents thèmes, les éléments essentiels à respecter en vue de garantir la sécurité physique des enfants.

GENERALITES

- Les éducatrices comptent très régulièrement les enfants, que ce soit en sortie ou lors de toute transition dans la structure.
- Elles se disposent de façon disséminée, de manière à pouvoir avoir une vision d'ensemble de tout l'endroit de jeu ou de l'espace, en occupant des emplacements "stratégiques".
- Les enfants partent avec d'autres adultes uniquement lorsque les consignes données par les parents sont très claires. Si tel n'est pas le cas, les éducatrices les appellent. Elles demandent à voir la carte d'identité de la personne venant chercher l'enfant si elles ne la connaissent pas encore.
- Les éducateurs veillent à ce que les enfants soient habillés en fonction du temps et de la saison.

LES PROMENADES ET SORTIES PLANIFIEES

- Les éducatrices expliquent clairement les consignes de promenades aux stagiaires, apprentis, remplaçantes ainsi qu'aux enfants au risque de se répéter. Les adultes prennent le natel des groupes et le portable personnel le cas échéant.
- Les éducatrices informent leurs collègues de l'endroit où ils se rendent et mettent en place un panneau d'affichage à destination des parents au besoin.
- Une pharmacie de sortie est emportée, ainsi que la liste de contact des parents contenant les coordonnées téléphoniques de ceux-ci.
- Une éducatrice ferme toujours la marche. Elle donne la main des enfants du côté du trottoir, la règle pour se donner la main est idem à celle posée pour les trajets scolaires.
- Si les enfants marchent seuls (en forêt, à la campagne), l'éducatrice leur donne un point de limite, de façon à toujours les avoir « en visu ».
- L'arrêt aux passages pour piétons est systématique même s'il n'y a pas de voiture.
- Les éducatrices mettent en garde les enfants de ne rien toucher dans la forêt comme les champignons, les graines ou les baies. Elles leur expliquent pourquoi ne pas toucher les chiens, les chats ou autres.

**PROCEDURES EN CAS D'ABSENCE DES ENFANTS LORS DES TRAJETS
SCOLAIRES /ET OU POUR LES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE DE
LA CROIX-BLANCHE**

NOVEMBRE 2019

Lorsqu'on ne trouve pas un enfant, il faut et par ordre de priorité :

- Discuter avec la maîtresse qui a peut-être d'autres informations (enfant malade) ou qui va nous aider à chercher l'enfant
- Si la maîtresse ne sait pas, appeler le groupe de l'enfant pour vérifier que l'enfant n'avait pas un autre programme
- Si le groupe ne sait pas, appeler les parents
- Si les parents sont injoignables, appeler Isabelle Le Visage au 021 784 09 62 ou Monsieur Daniele De Col au 079 861 30 96 qui vont décider de la suite
- En cas d'absence de la Direction, appeler Sandrine Ramo au 079 313 08 50 ou toute autre personne de référence.



Procédure en cas de disparition d'un enfant

Préambule :

Il existe plusieurs possibilités qui peuvent être appelées « disparition » :

- Le kidnapping
- La perte d'un enfant lors de promenade
- L'oubli d'un enfant sur une place de jeu
- L'enfant qui fugue

Il n'existe pas de document officiel pour ce genre de situation, chaque réseau a le devoir de mettre en place une marche à suivre rigoureuse et adaptée au contexte. Néanmoins, les points importants ci-dessous concernent toutes les structures de l'association.

- Réagir vite mais avec calme
- Se référer à la procédure annexée, à remplir en cochant des cases permettant de gagner en efficacité et en temps.
- Désigner une personne qui va, organiser les recherches, être en contact avec la police et les parents. Cette personne doit être absolument disponible jusqu'à la résolution de la situation.
- Lors de l'arrivée de la police, la procédure permettra également d'identifier ce qui a été fait de manière précise et consciencieuse durant les premières recherches.
- Seuls les parents ou toute personne qui détient l'autorité parentale, ont le droit de procéder à un signalement de disparition, ce qui correspond à la mise sur pied de recherches de grandes envergures. Ces recherches sont envisagées, généralement, deux heures après le constat de disparition. A savoir que cette phase intense de recherches constitue des frais importants à la charge des parents.
- L'OAJE doit être mis au courant de chaque situation de disparition une fois le processus de disparition enclenché.

Mesures préventives des équipes éducatives :

- Connaître les règles liées aux espaces extérieurs
- Connaître les enfants et leurs spécificités
- Anticiper les dangers en fonction du lieu
- Faire respecter les limites du périmètre
- Vérifier / compter les enfants à l'aide d'une liste de présence fiable
- Organiser / anticiper les moments de transitions et de déplacements avec une vigilance accrue
- Toujours avoir avec soi un moyen de communication et la liste des téléphones d'urgence

Les parents doivent impérativement bénéficier d'un entretien avec la personne de contact ainsi que la direction pour débriefer sur la situation

Un débriefing sera, au plus vite, après l'incident, mis en place permettant aux enfants et à l'équipe de surmonter l'épreuve

Protocole en cas de disparition d'un enfant dans un périmètre de proximité de la structure préscolaire

- Compter les enfants
- Appeler à voix haute le prénom de l'enfant
- Regarder dans les recoins pour éliminer la possibilité d'un jeu de cache-cache
- Réfléchir calmement à la dernière fois que l'on a vu l'enfant
- Appeler du renfort pour continuer les recherches
- Informer les collègues et la direction
- Désigner une personne qui assurera une présence jusqu'à la fin de la résolution de la situation
- Commencer des recherches dans un périmètre plus grand
- Appeler les parents et les informer que nous allons appeler la Police
- Appeler la Police (117)
- Poursuivre les recherches en continuant d'appeler l'enfant par son prénom
- Accueillir la Police en leur transmettant toutes les informations en notre possession
 - Habillement de l'enfant
 - Recherches effectuées
 - Situation familiale
 - Heure de la disparition

Dès cet instant, la Police prend le relais

Protocole en cas de disparition d'un enfant dans un périmètre éloigné de la structure préscolaire

- Compter les enfants
- Procéder rapidement à une recherche en appelant l'enfant par son prénom
- Assure la sécurité et le calme du reste du groupe
- Si possible, désigner une personne qui assurera une présence jusqu'à la fin de la résolution de la situation
- Si l'Ede est seul, demander de l'aide d'une personne extérieure pour les recherches
- Appeler immédiatement du renfort au sein de l'association (direction ou la direction générale pédagogique au 079/313.08.50)
- Appeler la Police (117)
- Appeler les parents et les informer que nous avons appelé la Police
- Accueillir la Police en leur transmettant toutes les informations en notre possession
 - Habillement de l'enfant
 - Recherches effectuées
 - Situation familiale
 - Heure de la disparition

Dès cet instant, la Police prend le relais

Protocole en cas de disparition d'un enfant dans un périmètre de proximité de la
structure parascolaire

- Compter les enfants
- Appeler à voix haute le prénom de l'enfant
- Regarder dans les recoins pour éliminer la possibilité d'un jeu de cache-cache
- Communiquer avec le collègue pour avoir des informations quant à l'absence de l'enfant
- Demander aux enfants s'ils l'ont vu ou s'ils ont des informations le concernant
- Réfléchir calmement à la dernière fois que l'on a vu l'enfant
- Appeler du renfort pour continuer les recherches
- Informer les collègues et la direction
- Désigner une personne qui assurera une présence jusqu'à la fin de la résolution de la situation
- Commencer des recherches dans un périmètre plus grand
- Appeler les parents et les informer que nous allons appeler la Police
- Appeler la Police (117)
- Poursuivre les recherches en continuant d'appeler l'enfant par son prénom
- Accueillir la Police en leur transmettant toutes les informations en notre possession
 - Habillement de l'enfant
 - Recherches effectuées
 - Situation familiale
 - Heure de la disparition

Dès cet instant, la Police prend le relais

Protocole en cas de disparition d'un enfant dans un périmètre éloigné de la
structure parascolaire

- Compter les enfants
- Procéder rapidement à une recherche en appelant l'enfant par son prénom
- Assure la sécurité et le clame du reste du groupe
- Si possible, désigner une personne qui assurera une présence jusqu'à la fin de la résolution de la situation
- Si l'Ede est seul, demander de l'aide d'une personne extérieur pour les recherches
- Appeler immédiatement du renfort au sein de l'association (direction ou la direction générale pédagogique au 079/313.08.50)
- Appeler la Police (117)
- Appeler les parents et les informer que nous avons appelé la Police
- Accueillir la Police en leur transmettant toutes les informations en notre possession
 - Habillement de l'enfant
 - Recherches effectuées
 - Situation familiale
 - Heure de la disparition

Dès cet instant, la Police prend le relais



Procédure en cas d'épidémie

Pour toute procédure en cas d'une épidémie, nous devons nous référer au site www.eviction.ch

Toutes les informations nécessaires y figurent, notamment les seuils épidémiques en fonction des maladies, les dispositions à prendre pour contrer les contaminations (désinfection des locaux, durée des évictions, conditions de retour en collectivité, ...).

Pour toute collectivité, pré ou para scolaire, il faut néanmoins porter une attention et un traitement tout particuliers aux virus suivants :

Rougeole

Qu'il s'agisse d'un cas avéré ou d'une suspicion, la direction de la structure doit impérativement prendre contact avec la pédiatre conseil. Cette dernière fera suivre l'information au bureau du médecin cantonal qui à son tour reprendra contact avec la direction de la structure pour mettre en route le protocole, si nécessaire.

Coqueluche

Qu'il s'agisse d'un cas avéré ou d'une suspicion, la direction de la structure doit impérativement prendre contact avec la pédiatre conseil. Cette dernière prendra la décision quant à la suite du processus.

Méningite

Qu'il s'agisse d'un cas avéré ou d'une suspicion, la direction de la structure doit impérativement prendre contact avec la pédiatre conseil, surtout s'il s'agit d'un cas **bactérien**. Cette dernière prendra la décision quant à la suite du processus.

Gastro (Rotavirus)

Il s'agit d'un virus qui peut générer une gastro-entérite engendrant une déshydratation chez le nourrisson. Dès le premier cas connu, la direction de la structure se doit d'informer la pédiatre conseil. Cette dernière prendra la décision quant à la suite du processus.

Le seuil épidémique est de 3 cas ou plus, sur le même groupe, en moins d'une semaine (ce seuil est à entendre comme une référence). Seul le corps médical, en fonction des informations reçues, peut décréter le dépassement du seuil épidémique.

→ Ce document a été validé par la pédiatre conseil de l'association



LE PROTOCOLE EN CAS D'ACCIDENT

En cas **d'accident grave** ou nécessitant des soins médicaux importants immédiats, le personnel alerte immédiatement le 144, puis les parents ou une personne référence de la famille.

- une éducatrice reste près de l'enfant accidenté et s'occupe de le sécuriser selon la méthode apprise lors du cours « premier secours » de Swissan.
- une deuxième éducatrice prend en charge le reste du groupe d'enfants et prend les dispositions nécessaires afin de garantir leur sécurité physique et affective.
- une troisième éducatrice appelle les secours

Le personnel alerte également la direction (021 784 09 62 ou 078 762 47 49), les parents ou le contact communiqué par la famille.

Le lieu d'accueil, par le biais des éducatrices, produira un rapport écrit décrivant clairement dans quelles circonstances l'accident s'est produit. C'est sur cette base de rapport que les parents pourront intervenir auprès de leur assurance accident privée (obligatoire pour chaque enfant accueilli). Les soins consécutifs à un éventuel accident ne sont pas couverts par les structures. Ils seront pris en charge par l'assurance privée de l'enfant.

En cas **d'accident mineur** (contusion ou plaie légère) le personnel prend toutes les dispositions utiles pour soulager l'enfant en se référant au certificat médical de ce dernier et avertit le parent.

Selon les situations citées ci-dessous et en cas d'absence de la direction ou dans l'impossibilité de le joindre, l'équipe se doit d'avertir la directrice générale pédagogique Sandrine Ramò (021.653.03.80 ou 079.313.08.50) ou la direction générale administrative Nicolas Geiser (021.653.28.93).

- en cas d'accident avec un enfant qui nécessite une hospitalisation.
- en cas de perte d'un enfant.
- en cas d'allergie alimentaire grave.
- en cas d'incendie de la structure, de dégâts d'eau ou autres problèmes électriques.
- en cas de vitres ou de portes cassées.
- en cas d'accident grave ou de maladie d'une éducatrice alors qu'elle est dans la structure.